

Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

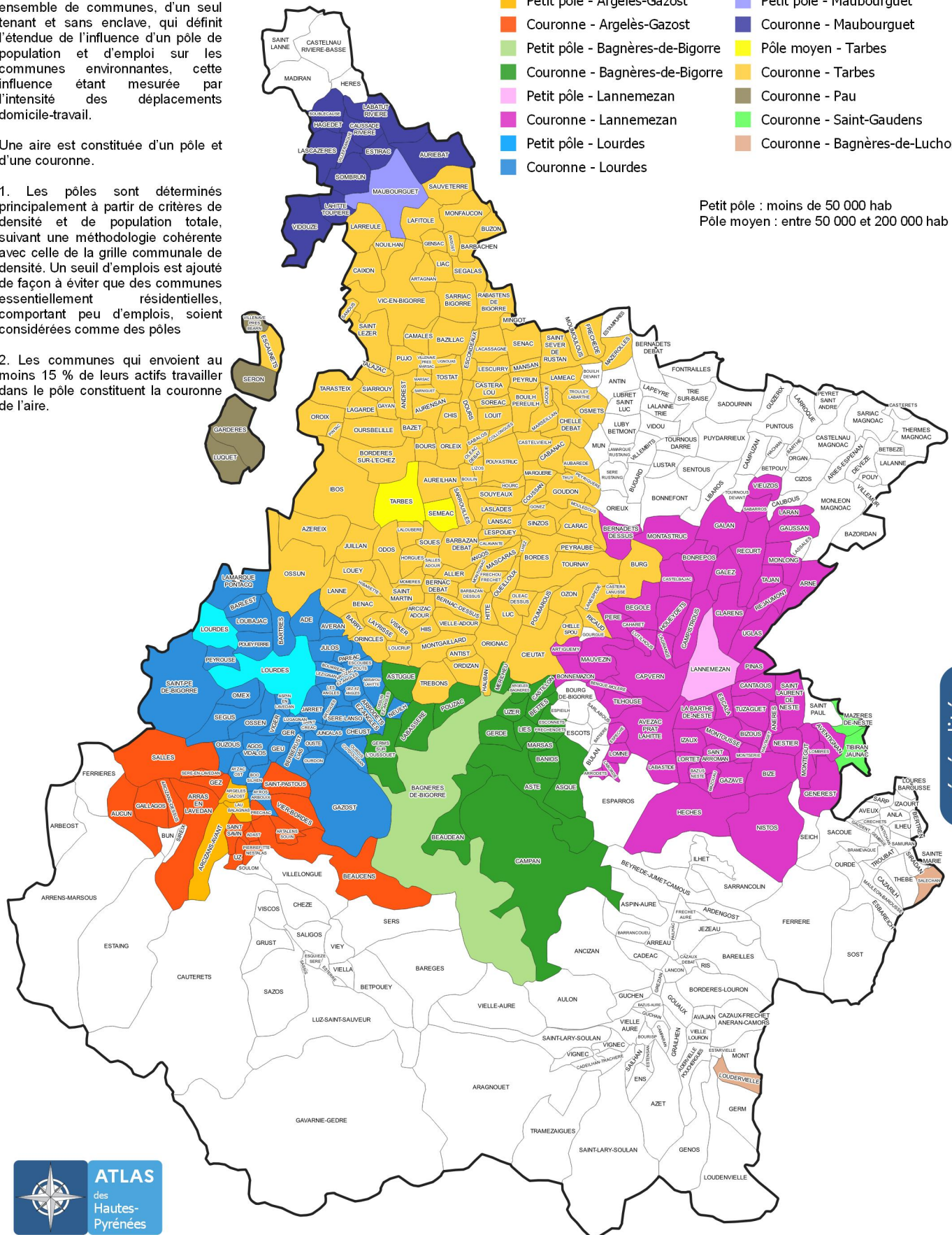
Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

1. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles

2. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

- Petit pôle - Argelès-Gazost
- Petit pôle - Maubourguet
- Couronne - Argelès-Gazost
- Couronne - Maubourguet
- Petit pôle - Bagnères-de-Bigorre
- Pôle moyen - Tarbes
- Couronne - Bagnères-de-Bigorre
- Couronne - Tarbes
- Petit pôle - Lannemezan
- Couronne - Pau
- Couronne - Lannemezan
- Petit pôle - Lourdes
- Couronne - Saint-Gaudens
- Couronne - Lourdes
- Couronne - Bagnères-de-Luchon

Petit pôle : moins de 50 000 hab
Pôle moyen : entre 50 000 et 200 000 hab



généralités

